

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : ATTRIBUTION DE DEUX SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À L'ASSOCIATION DU TWIRLING BÂTON LA GESSIENNE POUR SA PARTICIPATION AUX FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE ET À LA COUPE D'EUROPE (7.5)

L'an deux mille vingt-deux, le 04 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de conseillers votants : 31

Date de convocation du Conseil : **27 juin 2022**

Date d'affichage de la convocation : **27 juin 2022**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, et Messieurs PELLÉ, VENARRE, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames ASSENARE, CETTIER, COSSARD, HUSSON, VUILLIOT, MARTINOD, GARNIER-SIMON, Messieurs ROBBEZ, SIGAUD, LEVITRE, PELLETIER, DUBOUT et JUILLARD (conseillers).

Pouvoirs :

Mme BLANDIN donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,
M. DANGUY donne pouvoir à Mme ASSENARE,
Mme ZELLER donne pouvoir à Mme GILLET,
M. CRUYPENINCK donne pouvoir à Mme VUILLIOT,
M. MAZET donne pouvoir à M. DUNAND,
Mme GIET donne pouvoir à Mme MARTINOD,
Mme LUZZI donne pouvoir à M. DESAY,
Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme CETTIER,
M. MOLINAS donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Absents : M. CADOUX, M. VAN VAEREMBERG.

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

VU la note de synthèse,


CONSIDÉRANT les dossiers de demande de subvention exceptionnelle déposés par le Twirling Bâton La Gessienne pour la participation de plusieurs athlètes aux finales des championnats de France et à la Coupe d'Europe,

CONSIDÉRANT l'intérêt de soutenir le club de Gex dans sa participation aux compétitions nationales et internationales de twirling bâton,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE**, d'attribuer au Twirling Bâton La Gessienne une subvention exceptionnelle de 900€ pour la participation de trois de ses athlètes aux finales des championnats de France 2022 en catégorie N2 et N3, qui se sont déroulées en juin 2022,
- **DÉCIDE**, d'attribuer au Twirling Bâton La Gessienne une subvention exceptionnelle de 1400€ au titre de la participation de quatre de ses athlètes à la coupe d'Europe de twirling bâton qui aura lieu du 5 au 10 juillet 2022 à BLANES (Espagne).

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

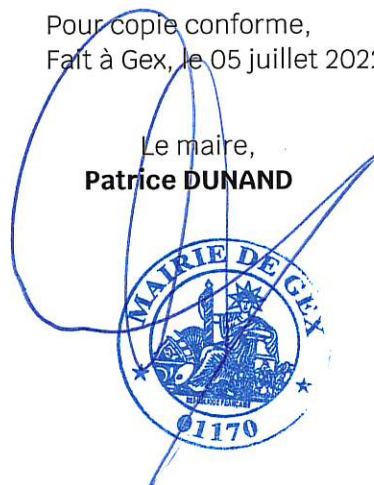
Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 
ID : 001-210101739-20220705-2022_074_DEL-DE

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 05 juillet 2022.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 juillet 2022 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 juillet 2022.